

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 05 avril 2024

OBJET : Budget transport à la demande 2024

L'An deux mille vingt quatre

Le cinq avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A, la salle des Halles à Bram

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 22 mars 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Françoise RODE.

Avant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Magali FRECHENGUES à Alain ROUQUET, Maryse LALA LAFFONT à Serge SERRANO.

Le budget est l'acte par lequel sont prévus et autorisés, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des emplois d'un exercice budgétaire.

Monsieur André Viola, après avoir exposé à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 du budget annexe transport à la demande, soumet au vote de l'assemblée délibérante le budget

2024 du budget annexe transport à la demande qui se résume comme suit, en mouvement budgétaire :

Budget transport à la demande :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	48 143,99€	48 143,99€
Section d'investissement	3 728,07€	3 728,07€
Total	51 872,06€	51 872,06€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe transport à la demande de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère pour un montant global de :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	48 143,99€	48 143,99€
Section d'investissement	3 728,07€	3 728,07€
Total	51 872,06€	51 872,06€

PRECISE que le budget primitif 2024 du budget annexe transport à la demande de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère est voté : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 09/04/24 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 10/04/24

Le Président

